

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**
Délégation Grand Sud-Ouest C% Association Vélo
Association VELO pour le développement
du cyclisme urbain
2, rue de la Daurade 31000 Toulouse
Tel/Fax: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 21 Janvier 1999

à Mr Robert CABE, Président
Conseil Général des Landes
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex

Objet: demande d'aménagement
de Véloroutes et Voies Vertes
dans le Département des Landes

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies vertes, regroupe les individus et les associations de cyclistes qui agissent pour la mise en place d'itinéraires cyclables à longue distance. Ces itinéraires présentent un grand intérêt économique et social pour les régions traversées. Le dépliant ci-joint décrit les objectifs de l'AF3V.

La délégation Régionale de l'AF3V pour les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est située à Toulouse.

L'AF3V vous écrit pour vous transmettre la copie de la demande qu'elle vient de faire au Conseil Régional d'Aquitaine: cette demande porte sur un programme régional de Véloroutes et Voies Vertes, inscrit au contrat de Plan Etat-Région.

En effet l'Etat vient de décider de soutenir un réseau national de Véloroutes et Voies Vertes, qui inclut la piste cyclable du littoral aquitain, et la "Voie Verte des Deux Mers" le long du canal latéral à la Garonne et du canal du Midi.

Ce programme devrait permettre de faire subventionner par l'Etat les travaux de la piste cyclable du littoral aquitain. Cela pourrait accélérer l'achèvement de ces aménagements dans tout le Département des Landes (et notamment entre Labenne et Le Boucau-Bayonne), ainsi que la mise en place d'un balisage, et que l'édition d'un topo-guide.

Nous vous demandons aussi de décider l'aménagement dans le Département des Landes d'une autre Véloroute d'intérêt régional, qui, même si elle ne rentre pas dans le schéma actuel des Véloroutes d'intérêt national, présente un grand intérêt, et pourrait figurer dans le 2ème schéma national qui sera adopté à l'issue du prochain plan.

Nous souhaitons en effet que soit réalisée une "Véloroute de la vallée de l'Adour" entre Bayonne et Dax (où le chemin de halage rive droite du fleuve est en train d'être aménagé par votre Département), et au delà vers St Sever, Aire-sur-Adour,... et Tarbes.

Comme le Conseil Général de la Haute-Garonne prévoit un axe cyclable dans la vallée de la Garonne entre Toulouse et St Gaudens, une Véloroute inter-régionale "Garonne-Pyrénées-Adour" sera, à terme, possible, en reliant Tarbes à St Gaudens.

Nous restons à votre disposition pour vous faire des propositions détaillées concernant cet itinéraire et les aménagements nécessaires.

Espérant que vous comprendrez l'enjeu des Véloroutes et Voies Vertes, l'AF3V souhaiterait être informée de la suite que vous donnerez à cette demande. En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY
Délégué Régional de l'AF3V, Président de l'Association Vélo

- PJ:
- Copie de notre lettre à Mr le Président du Conseil Régional d'Aquitaine (lettre du 21/01/99) et des documents joints à cette lettre:
 - Dépliant de présentation de l'AF3V - article "Le Monde" du 21/11/98
 - Décision du C.I.A.D.T. du 15-12-98 "Schéma national de véloroutes et voies vertes"
 - projet de cahier des charges pour le schéma national de véloroutes et voies vertes + carte du schéma national des véloroutes.
 - carte et tableau sur l'état d'avancement de la "Voie Verte des Deux Mers" (situation fin 98)